



PROCÈS-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE (absent de la délibération 23B069 à la délibération 23B070), M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Fabrice MARTIN, Mme Bérénice TALL.

Nombre de Conseillers en exercice :	20
Quorum :	11

Délibération 23B069 à 23B070

Nombre de présents :	14
----------------------	----

Délibérations 23B071 et 23B078

Nombre de présents :	15
----------------------	----

SOMMAIRE

23B069	DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT-MAXIMIN AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS
23B070	AVENANT N°4 AU MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION RELATIF A LA REHABILITATION DU COMPLEXE MARIE CURIE ET A LA CONSTRUCTION D'UN DOJO A NOGENT-SUR-OISE
23B071	MARCHE PUBLIC MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE - DECLARATION LOT 3 INFRUCTUEUX
23B072	MARCHE PUBLIC SUIVI ANIMATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT
23B073	OPAH INTERCOMMUNALE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION
23B074	ORGANISATION DES TRANSPORTS EXTRASCOLAIRES ET PONCTUELS - AVENANT N° 1
23B075	ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONDS AIR BOIS
23B076	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES, DIT "FONDS VERT", POUR LA REDUCTION DE LA PRODUCTION D'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DES BIO-DECHETS)
23B077	ASSOCIATION 'TEAM GOBERVILLE' - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE
23B078	SUBVENTION COMITÉ OISE JUDO POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI ET DU STAGE INTERNATIONAL CADETS / MINIMES / JUNIORS

23B069 : DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT-MAXIMIN AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS

M. VILLEMMAIN :

La première délibération est une demande de la Ville de Saint-Maximin pour le fonds de concours. Il s'agit d'une participation de 30 000 € sur un projet aux alentours de 210 000 € au total. Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, nous aiderons la Commune de Saint-Maximin.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 30 000 € à la commune de Saint Maximin dans le cadre du fonds de concours pour financer l'aménagement de la rue Pierre Dewaele et place verte, représentant 14,28% du montant estimé des travaux (209 975,40 €).

23B070 : AVENANT N°4 AU MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION RELATIF A LA REHABILITATION DU COMPLEXE MARIE CURIE ET A LA CONSTRUCTION D'UN DOJO A NOGENT-SUR-OISE

M. VILLEMMAIN :

La commission vient d'avoir lieu. Je vais présenter la délibération. Il s'agit de l'avant-dernier avenant puisque nous aurons un dernier avenant pour plusieurs petites opérations dont une peinture sur la façade et des aménagements intérieurs entre autres. Le montant de l'avenant est de 105 324 € et nous restons encore dans le budget du dojo. À ce propos, je vous signale de l'invitation pour l'inauguration du dojo qui aura lieu le samedi 14 octobre à 11 h. Les judokas, dont ceux du bassin creillois seront à l'honneur. J'ai organisé une réunion après que certains maires m'ont alerté de l'émoi de deux présidents (Montataire et Nogent-sur-Oise) qui se sont posé des questions quant à

l'utilisation du dojo par les clubs de l'intercommunalité. J'avais eu une réunion avec le Comité départemental et le problème concerne les personnes. Il existe un conflit personnel sur la manière de gérer le Département, le Comité départemental et la relation au club, pour simplifier. Les membres du Comité départemental y voient un échelon hiérarchique. De leur côté, les clubs souhaitent être indépendants. Le meilleur moyen pour s'expliquer consistait à tous les réunir autour de la table. Comme excuse, je leur ai proposé une visite du dojo puisque tout le monde en parlait mais personne ne l'avait encore vu. Nous avons visité le dojo avec certains membres du bureau de l'ACSO avant de tenir une réunion entre les présidents et le Comité départemental en présence des services et de Monsieur Martin. La réunion s'est très bien passée. Je leur ai demandé de se mettre d'accord et de faire en sorte que le dojo serve de lieu d'entraînement quotidien comme les dojos dans les communes. Ils auraient au moins un problème : le club de Montataire dispose de trois dojos et seulement de deux professeurs attitrés. Je ne vois pas comment ils pourraient être présents le même jour dans quatre dojos. Le Comité départemental voulait tenir des activités périscolaires au sein du dojo. J'avais indiqué qu'il n'en était pas question et que « personne ne fait jouer des enfants de moins de 10 ans au Stade de France ». L'exemple était osé mais je l'assume. J'étais parti vers 14 h et ils ont convenu d'une réunion entre eux et de la création d'un projet de développement du dojo dans le Département et dans l'intercommunalité. À partir de ce projet, nous déciderons des créneaux à leur attribuer. Nous avons en quelque sorte endossé le costume de « diplomate ». Dans notre rôle de maire et de président, il faut savoir tout faire. Je pense que la réunion a été un succès. Un seul président, celui de Creil, ne s'est pas présenté sous prétexte qu'il avait un rendez-vous mais je connais sa position depuis quelques semaines. Sa position se résume par : « J'ai mon dojo, je reste dans mon dojo et lorsque vous aurez une activité créée par le Comité départemental, j'irai aux activités du Comité ». Il s'agit d'un air de conflit qui disparaît pour le plus grand bien du sport dans notre intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le Bureau ommunautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider l'avenant n°4 au marché de conception-Réalisation pour la réhabilitation et l'extension du complexe Marie Curie à Nogent-sur-Oise signé avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est SOGEA intégrant les modifications suivantes :

FM	Plus values	€HT
9	Bornes électriques Ind A	33 599,70
16	Reprise de eaux usées	59 691,83
22	Raccordement terrains sports par cheminement	4 264,64
21	Prolongement cheminement extérieur salle d'échauffement	5 488,31
27	Reprise de voirie	12 641,58
	Total Plus value	115 686,06
	Moins value	
24	Annulation des tribunes presse	-10 362
	Montant de l'avenant	105 324,06

- D'autoriser le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

23B071 : MARCHE PUBLIC MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE - DECLARATION LOT 3 INFRUCTUEUX

M. VILLEMMAIN :

Il s'agit d'une passation d'un marché public déclaré infructueux car il est sans preneur. Si vous n'avez pas d'oppositions, M. BOUKHACHBA peut passer au marché public suivi et animation de l'animation de l'amélioration de l'habitat.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

- De déclarer infructueux le lot n°3 du marché de maintenance préventive et corrective des installations techniques des systèmes de sécurité incendie, les deux offres remises pour ce lot s'avérant irrégulières.

23B072 : MARCHE PUBLIC SUIVI ANIMATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

M. BOUKHACHBA :

Il s'agit d'un avenant au marché pour renforcer l'accompagnement des copropriétés dégradées qui sont mises en sécurité ou qui font l'objet de contrôle au sujet de l'insalubrité. Il s'agit également de renforcer les réunions concernant cet avenant supplémentaire. Nous allons modifier le bordereau de prix unitaire afin de renforcer ce marché sur lequel nous sommes avec l'opérateur SOLIHA. Il vous est demandé de valider cette modification du BPU.

M. VILLEMMAIN :

Merci Monsieur BOUKHACHBA. Avez-vous des questions ? Il en est ainsi décidé.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider l'avenant n°2 au marché public de suivi-animation de l'OPAH signé avec SOLIHA et d'intégrer au BPU les missions suivantes :
 - Accompagnement renforcé de copropriétés dégradées sous arrêté de mise en sécurité ou d'insalubrité,
 - Majoration relative aux copropriétés de plus de 20 lots,
 - Réunion de travail supplémentaire.
- D'autoriser le président à signer l'avenant et tout document y afférent.

23B073 : OPAH INTERCOMMUNALE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION

M. BOUKHACHBA :

Il s'agit d'un rapport récurrent, suite à la commission OPAH d'attribution des subventions pour la rénovation énergétique. Plusieurs propriétaires ont effectué une demande de rénovation de leurs bâtiments. Il vous est demandé de valider les montants de leurs demandes et de financer pour la partie ACSO les aides engagées pour ces propriétaires. Ils sont apparemment actuellement en discussion sur les prochains projets de rénovation énergétique et une nouvelle loi pourrait être engagée pour renforcer financièrement cette thématique. À mon avis, un financement public aura lieu.

M. VILLEMAIN :

Merci, Monsieur BOUKHACHBA. Avez-vous des questions ? Oui, Monsieur GALLIEGUE.

M. GALLIEGUE :

Concernant le dossier de Madame Coron, qui habite à Cramoisy, j'avais déjà évoqué cette problématique lors de la commission. Sa demande de caisse d'avance a été refusée. La dame n'a que 750 € pour vivre par mois et sans caisse d'avance, elle connaîtra des difficultés pour la réalisation du projet. Nous avons recontacté la personne qui s'occupe d'elle et cette personne aurait des difficultés à joindre SOLHA. Où en est le dossier aujourd'hui et pourrions-nous apporter une modification avant que le projet ne tombe à l'eau ? Sans caisse d'avance, elle sera perdue d'avance.

M. BOUKHACHBA :

Nous pouvons voir avec les services.

M. GALLIEGUE :

Nous l'avons évoqué lors de la commission mais aucune modification n'y a été apportée.

M. VILLEMAIN :

Suite à la demande de M. Galliegue, nous confions aux services la modification du dossier et mandatons M. Boukhachba pour prendre la décision afin d'aller vite. Nous n'allons pas attendre un mois pour un seul dossier. Êtes-vous d'accord M. GALLIEGUE ?

M. GALLIEGUE :

Oui, nous n'allons pas remettre un an de plus.

M. VILLEMAIN :

D'accord.

M. SOCKEEL :

Pour simplifier les choses et pour que cela apparaisse mieux dans une délibération, il est préférable d'ajouter son nom parmi les bénéficiaires après validation de la commission.

M. VILLEMAIN :

D'accord, mais sous conditions.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- d'allouer les subventions suivantes :
 - 1 500,00 € à M. MALERBI – 1 bis ruelle de l'Église à Villers Saint Paul pour le remplacement de la porte d'entrée, pour la réfection de la toiture avec l'isolation, pour l'installation d'une VMC double flux, pour la pose d'un poêle à granulés en remplacement de l'existant ;
 - 1 500,00 € à M. et Mme LEFEBVRE – 20 clos fleuri à Nogent sur Oise pour l'isolation extérieure, pour le remplacement de la chaudière fioul par des radiateurs électriques,

- 2 245,00 € à M. CHOUKROUN – 9 allée Pierre Benard à Nogent sur Oise pour l'installation d'un poêle à bois flamme verte, pour l'installation d'une VMC hygro B, pour le remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur, pour l'isolation des deux pignons extérieurs,
- 758,00 € à Mme MAZOUZ – 107 rue Carnot à Nogent sur Oise pour le remplacement de la douche existante par une douche extra plat avec barre d'appui et siège de douche, pour la pose de WC adapté,
- 286,00 € à M. ou Mme SACAZE – 2 rue Ronsard à Nogent sur Oise pour l'installation de volets roulants,
- 1 518,00 € à M. FERNANDES – 2 rue de Beauvoisis à Creil pour la mise en place d'un monte escalier,
- 10 617,04 € à la copropriété 127 RUE HENRI PAUQUET à Creil pour des travaux complémentaires à réaliser afin de répondre à l'arrêté de mise en sécurité
- 1 067,00 € à M. TEBBI – 1 impasse Emile Zola à Montataire pour le remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur double service ;
- 1 876,00 € à M. NIAKATE – 11 rue Jean Racine à Nogent sur Oise pour le remplacement des menuiseries (fenêtres + portes), VMC, remplacement des radiateurs par PAC air, remplacement du ballon électrique par un ballon thermodynamique ;
- 1 291,00 € à M. et Mme SEVEDE – 6 rue Paul Valéry à Nogent sur Oise pour l'installation d'un poêle à bois flamme verte, pour Remplacement de la porte d'entrée par une porte isolante, remplacement d'une fenêtre par une fenêtre PVC avec un volet roulant, remplacement d'un velux de toit, isolation des murs extérieurs par l'intérieur, isolation des combles en rampants ;
- 1 975,00 € à Mme CORON – 10 bis rue de la Roue à Cramoisy pour la création d'un espace de douche adapté aux besoins de Madame, installation d'un monte escalier.
- 2 000,00 € à M. ADAMSAH – 14 rue Paul Bert à Nogent sur Oise pour la création d'un espace de douche et sanitaire au RDC.
- De mettre en œuvre la caisse d'avance pour les demandeurs l'ayant sollicitée :
 - M. ou MME MALERBI pour un montant de 15 166,00 € ;
 - M. ou MME LEFEBVRE pour un montant de 14 010,00 € ;
 - M. ou MME CHOUKROUN pour un montant de 20 188,00 € ;
 - M. ou MME MAZOUZ pour un montant de 4 927,00 € ;
 - M. FERNANDES pour un montant de 6 037,00 € ;
 - M. TEBBI pour un montant de 11 450,00 € ;
 - M. NIAKATE pour un montant de 18 888,00 € ;
 - M. et Mme SEVEDE pour un montant de 12 902,00 € ;
 - M. ADAMSAH pour un montant de 7 139,00 € ;
 - Sous réserve de validation de la commission, MME CORON pour un montant de 10 412,00 €

Pour mémoire, les fonds de la caisse d'avance font l'objet d'un remboursement à l'ACSO par les bénéficiaires, à la fin des travaux

23B074 : ORGANISATION DES TRANSPORTS EXTRASCOLAIRES ET PONCTUELS - AVENANT N° 1

M. VILLEMAIN :

Nous vous proposons d'autoriser à signer l'avenant numéro 1 au marché public l'organisation des bons de commande pour l'organisation des transports avec KEOLIS EVRARD, dont l'objet est de modifier l'article 2B sur la répartition des bons de commande en intégrant un délai de cinq jours de réponse. Le refus sera tacite en l'absence de réponse des transporteurs.

M. BOSINO :

Nous n'avons aucun problème pour l'avenant mais compte tenu des difficultés que nous avons rencontrées avec KEOLIS EVRARD, je ne fais pas uniquement allusion au dernier voyage à Finsterwalde mais aussi du voyage des retraités de la Ville de Montataire, nous avons décidé les rencontrer pour remettre les pendules à l'heure. Nous pouvons signer les avenants et payer mais ils doivent assurer le service. Je pense que nous faisons également l'objet de remontées négatives concernant les transports extrascolaires. J'aperçois Madame la Directrice de cabinet qui hoche la tête. Ils ont écarté tous les autres transporteurs, ils sont tous seuls et comme ils ont des problèmes de chauffeurs, nous nous retrouvons avec de vraies difficultés. Nous devons leur faire passer le message.

M. VILLEMMAIN :

Vous avez raison. Concernant le voyage à Finsterwalde, ils ont fait appel à un sous-traitant venant de Stains et qui ne connaissait rien à l'Agglomération. Si vous pouviez me remonter les problèmes que vous rencontrez, comme Jean-Pierre l'a fait sur le voyage des aînés, cela m'intéresserait pour que je puisse les rencontrer dans les 10 jours qui viennent.

M. BESSET :

Je pense que nous l'avons déjà fait vers le service mais je vais vérifier si nous pouvons vous les renvoyer. Je pense que le problème reste le même avec des chauffeurs qui n'ont aucune idée du parcours à effectuer et qui inventent, sans accéder à une application mobile pour un minimum de réflexion du parcours. Le niveau est à zéro pour une préparation de voyage, sans parler du retard au départ.

M. VILLEMMAIN :

Au retour de Finsterwalde, ils ont mis plus de 18 h à parcourir un trajet de 13 à 14 h. Si personne ne s'y oppose, Mme Lehner parlera de l'attribution de subventions fonds air bois.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché public pour l'organisation des transports extrascolaires et ponctuels, avec KEOLIS EVRARD (titulaire de rang 1) et CFTM (titulaire de rang 2), dont l'objet est de modifier l'article 2.8 « Répartition des bons de commande du CCAP » en intégrant un délai de 5 jours de réponse avec un refus tacite en cas de non réponse de la part de chaque transporteur.

23B075 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONDS AIR BOIS

Mme LEHNER :

Nous vous faisons passer cinq dossiers pour l'attribution d'une subvention de 1 500 €. Plusieurs communes sont bénéficiaires et nous constatons que le dispositif commence à fonctionner convenablement. Le bilan est positif. Ces dossiers ont été validés après être passés par les fourches caudines de la commission.

M. VILLEMMAIN :

Les fourches caudines sont bienveillantes tout de même. Si vous n'avez pas d'observations ni d'oppositions, Monsieur ROBERT, vous allez aborder les demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- D'allouer, au titre du fonds air bois, les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Opération	Montant	Subvention
Monsieur MAYER Raymond	Remplacement de la cheminée existante par un poêle à granulés « flamme verte 7 étoiles »	7 440,04 €	1 500 €
Monsieur MALERBI Jean-Marc	Remplacement d'un insert installé par un poêle à bois labellisé « flamme verte 7 étoiles »	4 372,94 €	1 500€
Monsieur KHAZROUNE El Hassan	Remplacement d'une cheminée existante par un insert équivalent « Flamme verte 7 étoiles »	6 614,85 €	1 500€
Monsieur MAYER Bruno	Remplacement d'une cheminée ouverte par un poêle à granulés « flamme verte 7 étoiles »	6 573,46 €	1 500€
Monsieur AMZAL Koceila	Remplacement d'un insert par un poêle à granulés équivalent « flamme verte 7 étoiles »	5203,78 €	1 500€
Madame BRINGAULT Isabelle	Installation d'un foyer fermé/insert « flamme verte 7 étoiles »	6 135,19€	1 500€
Monsieur MAHIEU André	Remplacement d'une cheminée existante par un poêle « flamme verte 7 étoiles »	7 290,00€	1 500€

23B076 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES, DIT "FONDS VERT", POUR LA REDUCTION DE LA PRODUCTION D'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DES BIO-DECHETS)

M. ROBERT :

Il s'agit de demander une subvention auprès du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé « Fonds Vert », notamment sur la mise en place de la collecte des biodéchets qui devrait être active au début de l'année prochaine. L'objectif est d'acter ensemble que nous allons solliciter le maximum de subventions possible. Les détails concernant tout ce qui peut être subventionné sont entre vos mains : notamment les dotations ou l'équipement des foyers, l'équipement des Points d'Apport Volontaire et toutes les actions de communication et de sensibilisation pour que le nouveau tri se fasse dans les meilleures conditions. Les services ont chiffré les montants estimatifs de ces équipements et campagnes de sensibilisation pour près de 950 000 € et nous sommes en droit d'attendre à peu près 50 % de subventionnement.

M. BOSINO :

Je reviens sur ce sujet. Je constate que nous allons acheter 38 000 bio-seaux, soit quasiment un seau par foyer dans l'Agglomération. Hier, nous avons eu une réunion sur le PRU de Montataire, le plan de renouvellement urbain et nous sommes toujours en rideaux concernant les locaux poubelles. Nous avons compris que nous abandonnons les conteneurs enterrés mais comment allons-nous faire, surtout si nous ajoutons des Points d'Apport Volontaire ? A mon avis, il est nécessaire de réorganiser

des réunions de travail autour de ces locaux poubelles et sur le plan de renouvellement urbain, en particulier pour Creil et Montataire. Cela vaut également pour les autres, comme Saint-Leu-d'Esserent avec la nouvelle construction. Autrement, nous risquons de nous retrouver en difficulté rapidement.

MME CLAIRVILLE :

Hier matin, j'ai participé à une réunion autour sur la problématique des locaux poubelles aux Martinets et des solutions ont été trouvées. Nous nous reverrons sur la question des biodéchets pour étudier la meilleure intégration dans le cadre du projet à réaliser. Nous avons trouvé un accord avec la Ville hier. Cela concerne Creil et les autres.

M. VILLEMMAIN :

Pourriez-vous nous présenter un rapport après la prochaine Conférence des maires ?

MME CLAIRVILLE:

Bien sûr.

M. BESSET :

Concernant ce sujet, les réunions de travail évoquées devaient se faire avec les communes. Ce serait préférable si nous pouvions faire également partie de la solution mais pas seulement du problème. Pour rappel, nous avons d'autres constructions qui arrivent et d'autres services de l'ACSO qui s'inquiètent sur le fait que ces nouvelles constructions entrent dans des programmes de réattribution de logements sociaux. J'en suis très heureux mais nous devons régler les problèmes que nous devons résoudre ensemble depuis longtemps. En centre-ville, nous avons un projet de 80 logements pour lequel la question des conteneurs enterrés se pose logiquement, ce qui serait un plus pour tout le monde. Concernant l'autre sujet, je suis pour la demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert. Comme évoqué la dernière fois, je propose de mettre en place une coordination sur ces fonds de subvention importants qui, pour l'État, doivent être filtrés par les agglomérations ou les communautés de communes. Pour le cas de la DSIL, j'ai évoqué l'exemple fâcheux de la piste d'athlétisme et la somme de 1 000 000 € en quatre. Aujourd'hui, l'État commence à refuser certains projets sur le Fonds Vert. « La maison de la petite enfance » est un autre projet important, mais si l'État indique que tout cela est coordonné ou doit répondre aux objectifs intercommunaux, je ne sais pas si nous avons un comité de pilotage Fonds Vert ou s'il faut en créer mais il me semble approprié que nous puissions évoquer nos plus grands projets et que l'Agglomération optimise ce qu'elle doit filtrer. J'ai l'impression que cela fonctionne de la même manière sur le Fonds Vert.

M. LE PAPE :

Il est vrai qu'il faut que nous améliorions le fonctionnement. Le point d'appui de l'État sur l'attribution des subventions (FNADT, DSIL, etc.) est principalement le CRTE. Tous les projets fléchés en priorité dans le CRTE sont les projets dits « structurants » des communes et de l'Agglomération et qui sont censés être prioritaires concernant l'accès aux dispositifs de financement et de droit commun. Le CRTE a rencontré des difficultés pour organiser un comité de pilotage en 2023 mais nous espérons y parvenir à la fin de l'année. Les services de l'État revoient les dossiers à cette période pour réévaluer les priorités et mettre à jour le document. Pour être transparent, la réalisation des projets les plus coûteux et les plus importants a été priorisée dans l'Agglomération. Concernant le Fonds Vert, l'accent a été mis sur les projets comme la démolition du Lycée de Gournay, le dojo, etc. Je suggère de vérifier que les projets portés par les communes sont effectivement dans le CRTE. Le cas échéant, il faut vérifier ensemble s'ils peuvent être introduits au moment où nous préparons ce comité de pilotage. Autrement, l'État ne les prendra pas en compte.

M. VILLEMAIN :

Cette démarche est intéressante mais il est préférable de ne pas attendre. Il suffirait que lors de la prochaine Conférence des maires, que chacun présente les projets qu'il a prévu de rattacher au Fonds Vert. Ensuite, nous pourrions envoyer une demande d'avenant au CRTE pour intégrer ceux qui ne l'ont pas été.

M. BESSET :

Je vous enverrai tout le dossier qui a été enrichi. Nous sommes à la veille du lancement de l'appel d'offres pour les entreprises, il faudra également obtenir les dérogations pour le commencement des travaux. Je suis à votre disposition pour en discuter lors de la prochaine Conférence des maires, voire au comité de pilotage si vous souhaitez élargir à certains maires.

M. VILLEMAIN :

Aux maires qui sont candidats, au moins. Passons au rapport présenté par M. Martin qui est absent.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de solliciter des subventions auprès du « Fonds Vert », au niveau le plus haut possible, pour la réalisation des dépenses prévisionnelles suivantes :

Dossiers	Montant prévisionnel H.T.
Equipement des foyers en matériel de pré-collecte des biodéchets : bio-seaux	170 252.54 €
Equipement des points d'apport volontaire en matériel de collecte :	
- Bacs	9 330.70 €
- Abri-bacs	636 721.54 €
Actions de communication, sensibilisation, formation ou soutien d'un ou plusieurs chargés de mission.	47 000€ pour un animateur bio déchet 80 000€ pour deux maitres composteurs 3000 € pour la communication
TOTAL	946 304,78€

- d'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ces demandes de subvention.

23B077 : ASSOCIATION 'TEAM GOBERVILLE' - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

M. VILLEMAIN :

Il s'agit d'une demande subvention de 3 000 € pour la Team Goberville dans le cadre de la préparation des JO 2024, comme nous l'avons fait pour la CAC et l'ACSO pour les Jeux de Rio, de Tokyo et de Londres où elle avait obtenu une médaille d'argent.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 3 000 € en faveur de l'Association « TEAM GOBERVILLE »

23B078 : SUBVENTION COMITÉ OISE JUDO POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI ET DU STAGE INTERNATIONAL CADETS / MINIMES / JUNIORS

M. VILLEMMAIN :

Il s'agit d'octroyer une subvention pour un montant total de 20 000 € au Comité Oise Judo pour l'organisation du tournoi international les 22 et 23 octobre 2023 et d'un stage international cadets/minimes les 24 et 27 octobre.

M. BOSINO :

Il s'agit d'une belle manifestation en perspective mais le montant total est de 35 000 €. En plus de la gratuité du dojo, de la mise à disposition de moyens humains et logistiques, l'affaire coûte relativement cher.

M. SOCKEEL :

L'aide sollicitée est de 35 000 €, mais le montant que la commission propose d'accorder est de 20 000 €.

M. VILLEMMAIN :

Il est proposé d'octroyer une subvention de 20 000 € au Comité Oise Judo pour l'organisation d'un tournoi international de judo, et d'un stage international cadets/minimes, d'accorder la gratuité et de valider la mise à disposition des besoins humains et logistiques nécessaires. Comme je l'ai évoqué lors d'une discussion avec le Président du Comité départemental, si la Fédération est soi-disant émerveillée par notre dojo, elle devrait nous confier des compétitions autres que celles des minimes et des cadets. Des compétitions internationales seniors et des championnats juniors seraient intéressants.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'octroyer une subvention de 20 000 € au Comité Oise Judo pour l'organisation d'un tournoi international de judo les 22 et 23 octobre 2023 et d'un stage international cadets / minimes du 24 au 27 octobre 2023 ;
- d'accorder la gratuité au Comité Oise Judo pour l'utilisation du DOJO du complexe sportif Marie-Curie ;
- de valider la mise à disposition des besoins humains et logistiques nécessaires à l'organisation de ces manifestations.



Président,
Jean-Claude VILLEMMAIN
[Signature]

